

**CIRCONSCRIPTION
de
FONTENAY-LE-COMTE**

Année scolaire : 2024/2025

COMPTE RENDU du

CONSEIL D'ECOLE : 1 2 3

COMMUNE : Chaillé-les-Marais

Date : 05/11/2024

ECOLE (s) : école primaire publique

Durée : 2h30

PARTICIPANTS (NOM et Qualité) :

- M. JOLY, directeur de l'école
- Mme AUTIN, enseignante
- Mme CHADET, enseignante
- Mme GAUTER, enseignante
- Mme GIMENEZ, enseignante
- Mme MICHAULT, enseignante
- Mme WARNECK, enseignante
- M. MÉTAIS, maire de la commune
- M. MICHAUD, directeur de l'accueil périscolaire
- Mme MARCHESE, ATSEM
- Mme AITSIALL, représentante des parents d'élève
- Mme BOEUVE, représentante des parents d'élève
- Mme FONTENIT, représentante des parents d'élève
- Mme NAUD, représentante des parents d'élève
- Mme THIRY, représentante des parents d'élève
- Mme AUBRY-DESHAYES, enseignante
- Mme BRIENS, enseignante
- Mme GAUTER, enseignante
- Mme GILBERT, enseignante
- Mme HERBRETEAU, enseignante
- Mme THEZE, enseignante
- Mme DORMOY, adjointe enfance-jeunesse
- Mme GAUTRONNEAU, DDEN
- Mme BLANCHET, représentante des parents d'élève
- Mme CATINAUD, représentante des parents d'élève
- Mme LIGONNIÈRE, représentante des parents d'élève
- M. RABELLE, représentant des parents d'élève

ABSENTS EXCUSES (NOM et Qualité) :

- Mme BOURNOVILLE, inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Fontenay-le-Comte
- Mme BLANCHARD, enseignante spécialisée du RASED
- Mme CHAMAS, psychologue scolaire du RASED
- Mme BABIN, enseignante
- Mme JALET, enseignante
- Mme MARTIN, représentante des parents d'élève
- Mme BLANCHET, enseignante spécialisée du RASED
- Mme BISCAUT, enseignante
- Mme LOISEAU, enseignante

Président de séance : Johann JOLY

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 20h30

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école ;
- Règlement intérieur du conseil d'école ;
- Présentation générale de l'école ;
- Présentation et adoption du règlement intérieur de l'école ;
- Point d'avancée du projet de groupe scolaire / Déménagement provisoire de l'école élémentaire ;
- Point sur l'avancée du projet d'école et ses déclinaisons pour cette année ;
- Point financier : coopérative scolaire ;
- Point sur la sécurité ;
- Questions diverses.

Relevé de conclusions

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. Joly précise que la présence de toutes et tous n'est obligatoire que durant les deux heures qui suivent le début de la réunion de chaque conseil d'école.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il est également décidé d'adopter le mode de vote en début de chaque conseil d'école pour lequel il est attendu de voter une ou des décision(s). Lors de ce conseil d'école, nous devons adopter le nouveau règlement intérieur de l'école. Il est convenu de voter à main levée.

M. Joly organise un tour de table pour faciliter l'identification de chacun des membres, un certain nombre de nouveaux représentants des parents d'élèves étant présent, notamment. 9 représentants de parents d'élèves sont présents ce soir, donc tous pourront prendre la parole.

- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école :

Les présents adoptent à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil d'école du 17 juin 2024.

-Présentation générale de l'école :

Mme Chadet fait le point sur la situation générale de l'école.

- Notre école comporte actuellement :
 - a. 14 TPS : Mme Ingrid Aubry-Deshayes, assistée de Mme Aurélie Gosselin dans le cadre du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
 - b. 24 PS/MS (12+12) : Mme Nadège Gauter, en remplacement de Mme Armelle Babin, assistée de Mme Élisabeth Drapeau ;
 - c. 15 MS/GS (8+7) : Mme Pascaline Gimenez et Mme Camille Loiseau, assistées de Mme Linda Marchese, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - d. 14 GS : Mme Theze, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - e. 12 CP : Mme Gladys Herbreteau, dans le cadre des CP dédoublés ;
 - f. 13 CP/CE1 (7+6) : Mme Virginie Autin, dans le cadre des CP et CE1 dédoublés ;
 - g. 14 CE1 : Mme Delphine Micault et M. Johann Joly, dans le cadre des CE1 dédoublés ;
 - h. 21 CE2 : Mme Nathalie Biscout ;
 - i. 18 CM1 : Mme Andréa Warneck, en remplacement de Mme Marion Jalet ;
 - j. 14 CM1/CM2 (8+6) : Mme Caroline Briens ;
 - k. 18 CM2 : Mme Gladys Chadet.

• Ceci représente un total de 177 élèves, soit 10 de moins que l'an passé à la même époque (67 élèves en Maternelle + 110 en élémentaire).

• Les prévisions pour la rentrée prochaine seront donc les suivantes, sous réserve de départs, arrivées et orientations :

- a. En élémentaire : 20 CP, 18 CE1, 19 CE2, 21 CM1 et 26 CM2, soit un total de 104 élèves, soit 6 de moins que cette année ;
- b. En maternelle, les projections sont plus compliquées, les futurs élèves de TPS n'étant pas encore inscrits pour la rentrée prochaine. Nous avons fait une projection pour 17 TPS, en lien avec le registre des naissances de la commune (24 naissances référencées mais seulement 17 places maximum au sein du dispositif). Ensuite, les effectifs étant comptabilisés séparément, nous avons estimé les prévisions suivantes à 21 PS (14 actuels + 7 liés au registre des naissances), 12 MS et 20 GS pour un total de 70 élèves, soit 2 de plus que l'an passé lors des mêmes opérations de prévision.

M. Rabelle s'interroge sur la façon d'arbitrer les ouvertures ou fermetures au niveau de la direction académique. M. Joly prend la parole pour éclaircir ce point.

Mme Catinaud s'interroge sur le maintien de la commune en REP. M. Joly précise que, pour le moment, il n'y a pas d'information officielle quant à une temporalité de modification de la carte de l'Éducation Prioritaire, même si elle est à l'ordre du jour depuis plusieurs années.

Mme Dormoy précise que, depuis le mois de juin, pour les nouvelles inscriptions d'habitants hors commune (Moreilles), une tarification différente est appliquée pour l'accueil périscolaire. Cette tarification différente ne s'applique pas à la restauration scolaire, du fait du dispositif « repas à un euro », qui interdit cette distinction. Le coût facturé aux familles qui en relèvent est de 1€ alors que le coût réel à la charge de la commune s'élève à 8€50. La municipalité de Moreilles refuse actuellement de participer au financement du temps périscolaire.

M. Rabelle prend la parole pour proposer un temps de rencontre avec le Maire de Moreilles et M. Métais, car les explications qui lui ont été fournies de la part de la municipalité de Moreilles lors de l'inscription de ses enfants étaient différentes, selon lui. Les élus de la commune lui conseillent d'écrire ses revendications directement au Conseil Municipal et de prendre un temps d'échange dédié avec les parents d'élèves de Moreilles pour traiter cette question.

• Par ailleurs, le faible nombre d'élèves dans certaines classes d'âge doit nous maintenir dans une grande vigilance dans la perspective de la conservation des 11 classes à court, moyen terme, même si des arrivées ont lieu tous les ans.

• Outre deux nouveaux enseignants dans l'équipe éducative, s'est ajouté l'engagement d'une volontaire en service civique, Océane Coignard, qui accompagne les enseignants et les élèves au quotidien jusqu'à la fin de l'année scolaire et dont l'équipe enseignante est ravie, selon les dires de M. Joly.

L'école accueille également 5 personnels AESH dont 3 à temps complet, pour assister des élèves en situation de handicap, Mmes Laura Mazel, Virginie Cavayé, Émilie Cantin et Laury Verdon, ainsi que M. Allan Lehuède. A noter que seule Mme Cavayé faisait déjà partie de l'équipe éducative l'an passé.

Enfin, l'école dispose toujours de 3 ATSEM, la municipalité ayant refusé l'engagement d'une ATSEM supplémentaire à ½ temps, « pour des raisons économiques », et ce, « pendant les 2 années à venir ».

• Comme annoncé précédemment, il ne sera pas présenté de liste des travaux en conseil d'école, cette présentation ne semblant plus utile aux représentants de la municipalité comme aux personnels de l'école, ce qui devrait permettre de consacrer plus de temps à l'étude des questions diverses. Seuls les travaux ou problématiques matérielles importants seront désormais évoqués.

Ce sera plus précisément le cas lors du point sur le futur groupe scolaire et le déménagement temporaire de l'école élémentaire.

- Au-delà de ces points, il semble important à l'équipe enseignante de remercier la commune pour les travaux déjà effectués depuis la rentrée. Elle tenait à remercier tout particulièrement l'équipe des agents techniques très mobilisée lors du déménagement et du réaménagement de l'école élémentaire.

-Présentation et adoption du règlement intérieur de l'école :

- Mme Micault contextualise un certain nombre de points du règlement présenté, notamment en ce qui concerne les relations école-familles. Ces dernières feront désormais l'objet d'un document spécifique distribué aux familles, en cours d'élaboration. Il sera notamment proposé pour avis aux représentants de parents lors du second conseil d'école.
- La demande est faite, par M. Michaud, d'enlever le mot « garderie » accolé au terme « périscolaire », ce dernier semblant maintenant connu des familles
- Après échanges, le nouveau règlement intérieur de l'école pour l'année scolaire 2024/2025 est adopté à l'unanimité.

-Point d'avancée du projet de groupe scolaire / Déménagement provisoire de l'école élémentaire :

- Mme Autin présente ce point et propose à M. le Maire de faire un point d'étape sur l'avancée du projet de groupe scolaire. M. Métais confirme une validation de l'entreprise du choix de démolition pour un coût de 77 000€, inférieur aux prévisions initiales. L'appel d'offre général est en cours.

Le début des travaux devrait avoir lieu autour du 15 janvier 2025, au plus tard.

- D'autre part, Mme Autin fait part des difficultés générées par le déménagement de l'école élémentaire sur le site de l'ex mairie, même si de nombreux ajustements ont déjà eu lieu depuis la rentrée :

- Fuites et infiltrations d'eau dans plusieurs classes : 6 classes sur 7 ont ainsi été inondées partiellement.

M. Métais rappelle le contexte météorologique particulier des mois de septembre et octobre. Il reconnaît un souci sur le bâtiment « en dur » au niveau des chéneaux de la toiture. Il a été procédé à un nettoyage des chéneaux et le problème d'affaissement a été résolu. En théorie, il ne devrait plus y avoir d'infiltrations et de fuites dans le bâtiment. Pour les modulaires, il explique que ces derniers ont été posés sur des cailloux et que les descentes de gouttières étaient bouchées, ce qui a entraîné des soucis d'infiltrations dans tous les modulaires.

- Malgré tout, Mme Autin précise que, dans sa classe, des traces de moisissures persistantes et inquiétantes sont également présentes sur les murs. La municipalité s'engage à traiter ce souci d'humidité et de moisissures dans la classe de CP/CE1.

- Manque d'espace (la salle des maîtres occupe désormais une toute petite partie de la salle communale, du fait de l'implantation de la bibliothèque / besoin de salles de repli pour des élèves à besoins spécifiques, etc) ; D'une manière générale, nous manquons d'espaces et cela nous impose des contraintes et des arbitrages allant parfois à l'encontre des besoins des élèves.

Mme Dormoy revient sur l'installation des claustres dans la Salle des maîtres/médiathèque. Elle précise que cet achat a été réalisé pour créer des espaces particuliers (espaces ados, par exemple). M. Métais propose un retour de M. Joly et l'équipe enseignante à l'issue des premières réunions pour en rediscuter.

- Tous ces points nous amènent à nous questionner sur le choix de l'organisation des espaces lors de la construction du futur groupe scolaire. Il semble important que les discussions restent présentes avec les architectes afin d'intégrer ces problématiques qui émergent au fur et à mesure. M. le maire en convient.

- Inquiétudes sur les capacités de la future cour d'école, sur l'ancien parking comme sur le futur préau (adaptabilité, espace de stockage pour le matériel de sport, déplacement et route à traverser, etc). M. Métais annonce qu'un terrain qui jouxte la future cour de récréation est en cours d'achat et pourrait apporter des places de parking supplémentaires et, peut être, agrandir la cour de récréation.

- Mme Gimenez soulève pour sa part un problème d'espace de stockage en maternelle qui oblige les ATSEM à stocker du matériel dans la cave, dans des conditions d'hygiène insuffisantes. Mme Thèze demande si des aménagements seront prévus en maternelle compte-tenu de la date encore éloignée des travaux pour cette partie de l'école, notamment en ce qui concerne l'aménagement de la cour de récréation.

M. Métais précise que la structure de jeux sera réouverte dès le jeudi 7 novembre. Mme Aitsiali ajoute que l'APE a pour projet d'apporter son aide financière dans l'aménagement des espaces de cour de récréation (peintures au sol, notamment).

-Point sur l'avancée du projet d'école et ses déclinaisons pour cette année :

- Mme Gimenez présente le projet d'école 2022/2026, ainsi que ses axes et quelques exemples d'actions d'ores et déjà envisagées.

Axes et objectifs du projet d'école 2022/2026

=> Axe 1 : Enrichir le climat scolaire

- Redéfinir les stratégies d'équipe.
- Améliorer les relations aux familles en les accompagnant dans leur rôle de parents d'élève.
- Améliorer le climat scolaire au sein de chaque classe en favorisant le développement d'une aptitude à vivre ensemble.

=> Il s'agira, notamment, de poursuivre le développement du programme PHARe, destiné à lutter contre le harcèlement, prévenir les situations de harcèlement et sensibiliser la communauté éducative à ses problématiques.

Il s'agira également de renforcer le lien école/familles avec la participation des représentants des parents d'élèves.

=> **Axe 2 : Développement d'un usage réfléchi des outils numériques**

- Maîtriser l'outil numérique.
- Appréhender la programmation, le codage.
- Comprendre les risques (santé, exposition de la vie privée...) liés à l'usage du numérique.
- Interroger l'utilisation du numérique en guise de plus-value pour les enseignements.

=> Il s'agira, notamment, de développer les utilisations d'e-primo, dans les classes et au niveau de l'école, en s'assurant de la plus-value apportée par les outils mis à disposition de cet Environnement Numérique de Travail (ENT), que la municipalité a financé pour 4 ans.

=> **Axe 3 : Développer l'ouverture artistique et culturelle pour tous les élèves**

- Mettre en place le Projet d'Éducation Artistique et Culturelle en cycle 2 et cycle 3.
- Confronter les élèves de cycle 1 à une première éducation artistique et culturelle.

=> Les élèves de cycle 1 participeront à un temps fort tout au long de l'année, sur la thématique de la nature et de l'environnement ;
=> Cette thématique sera le fil rouge de l'ensemble des classes cette année. De nombreuses actions sont d'ores et déjà prévues dans ce cadre.

Accompagnent également ce projet d'école, une déclinaison de la priorité ministérielle au sujet de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) ainsi que le plan de continuité pédagogique de l'école.

M. Michaud sur ce point précise qu'il y a des temps sportifs, des temps calmes et des temps récréatifs prévus sur le temps de la pause méridienne et lance la possibilité, en lien avec le PEDT, d'une coordination avec l'équipe enseignante.

-Point financier : coopérative scolaire OCCE :

• Mme Aubry-Deshayes, en tant que mandataire de la coopérative scolaire, fait le point sur la situation financière de la coopérative scolaire OCCE.

▪**Temps fort cycle 3 (année scolaire 2023-2024) :**

Coût total : 3575,90 €

Financement :

→ participation des familles, à hauteur de 15 € par enfant, ce qui a rapporté 600 €

→ don de l'APE à hauteur de 1080 €

→ « actions » : ◦le marché de Noël : 241,32€

 ◦la tombola : 943,20€

→ La municipalité : 711,38€.

▪**Temps fort cycle 1 :**

Le calendrier des sorties a déjà été distribué aux familles.

La participation imaginée pour les familles a été fixée à 15€ par enfant. Le coût total est estimé à 6837€, entre l'intervention de la Cicadelle (une a déjà été menée au petit bois de Chaillé-Les-Marais), la sortie dans la forêt de Ste Gemme la Plaine, une animation quant au tri des déchets en janvier, une sortie à la ferme de Benet en avril, une sortie à l'aquarium de La Rochelle, une sortie en bord de mer, sans oublier le financement coûteux des transports, l'achat d'un poulailler, de deux poules et de la nourriture pour ces poules.

L'école compte, pour sa part, mener également diverses actions :

Il y a déjà eu la vente de chouchous organisée par Mme Gimenez à la fête de l'école de juin dernier, qui a rapporté 79 €.

En cette fin d'année :

- Une vente de chocolats a été lancée, avant les vacances d'automne, avec distribution du fascicule dans les cahiers de liaison, mais aussi dans les divers commerces du village (et une diffusion de l'information sur le Facebook de l'APE).
- Une vente de sacs cabas est également programmée, avec le dessin du « bonhomme », de la TPS à la GS.
- En début d'année : une tombola 100% gagnante sera organisée.
- En fin d'année scolaire : une vente de saucissons.

Le bénéfice des photos de classe n'a été pour cette année 2023-2024 que de 701,23€. Nous notons une baisse très importante du bénéfice depuis les dernières années car pour l'année 2022-2023, il était de 1130,23€ et en 2021-2022, il était de 1649,88€.

M. Joly questionne les RPE pour savoir ce qu'ils pensent des photos de classe, depuis le changement de photographe.

Quelques parents soulèvent des soucis lors de la commande internet. Les photos sont, par contre, jugées de bonne qualité. Les formats, eux, ne semblent pas toujours adaptés.

Les tarifs proposés questionnent également les uns et les autres. Une décision sera prise quant à la reconduction ou non des services de ce photographe. Plusieurs représentants de parents proposent de communiquer à l'équipe enseignante les coordonnées d'autres photographes.

La cotisation à l'OCCE s'élève à 447,75€

A été demandée aux familles une participation volontaire de 4 € par enfant.

Cette participation n'a pas permis cette année de payer la cotisation dans son intégralité puisque seuls 423,67€ ont été récupérés.

Mme Deshayes demande à M. Joly de bien vouloir réexpliquer ce qu'est l'OCCE. L'Office de Coopération offre la possibilité à une école de gérer de l'argent et le contrôle des comptes par un commissaire aux comptes. Cela assure une transparence.

C'est aussi un mouvement pédagogique qui peut permettre aux élèves d'entrer dans la gestion de sommes d'argent, des actions sous forme de projet (théâtre, radio...).

▪Remerciements à l'APE qui prend en charge :

- L'adhésion à l'USEP, les animations et les déplacements (cars). Les classes de PS/MS,MS/GS et GS ont déjà ainsi pu se rendre dans la forêt de Ste Gemme pour une randonnée contée.

- L'APE a également offert à chaque classe un abonnement de son choix (album ou magazine).

- Elle a aussi offert un spectacle, de la TPS au CE2, au théâtre « Le Jean-Baptiste », intitulé « Pousse –Pousse », à hauteur de 4 €/élève.

- Elle a également fait un don de 3300€ à l'école, soit 300€/classe.

▪Remerciements à la municipalité :

→ pour la subvention du temps fort des cycles 3.

→ pour la subvention pour la « collation » des TPS, de 350 € pour cette année 2024-2025.

-Point sur la sécurité :

Mme Theze fait un point sur la sécurité à l'école.

• Des exercices incendie ont été exécutés en maternelle et en élémentaire le lundi 7 octobre. De nouveaux exercices seront réalisés à la rentrée des vacances d'hiver.

• D'autre part, le PPMS de l'école est en cours de mise à jour. A ce titre, la sécurisation de l'accès aux locaux de l'école élémentaire durant le temps périscolaire, continue de poser problème. Les élus indiquent que ce sera bientôt réglé car le nouveau système avec des tablettes va être installé sous peu.

• Une fois le PPMS finalisé, des exercices auront lieu selon un calendrier établi par l'Inspection Académique.

• Enfin, M. Schaub, responsable « sécurité » pour l'inspection académique a visité les locaux de l'école élémentaire, dans le cadre de son déménagement, pour réaliser un premier diagnostic de sécurité.

-Questions diverses :

M. Joly présente les questions diverses transmises par les représentants des parents d'élèves.

Les parents d'élèves tenaient tout d'abord à remercier la mairie ainsi que l'équipe enseignante pour tout le travail accompli au niveau du déménagement et concernant le pré-remplissage des fiches de renseignements.

Questions à destination de l'équipe enseignante :

- Représentants des Parents d'Élèves (RPE) : Serait-il possible de décaler l'heure du conseil d'école de façon à permettre aux représentants d'être présents ?

• M. Joly propose aux représentants des parents de pouvoir exprimer leurs difficultés quant à l'horaire actuel de réunion.

• Mme Aitsiali précise que ce temps prive les représentants d'un temps d'échange et de partage avec leurs enfants. M. Métais indique qu'il ne s'agit que de trois fois dans l'année.

• Mme Boeue ajoute les difficultés d'aménager les horaires de travail.

• Mme Thèze soulève la difficulté d'une journée d'enseignement, avec une amplitude du type 8h00-22h00, si le conseil d'école était placé à 20h00.

• Mme Thiry prend la parole pour souligner le caractère délicat de cette question qu'il va être impossible de trancher ce soir. Les arguments d'un côté ou de l'autre étant entendables et compréhensibles, d'où l'importance de recruter plus de parents dans ce rôle afin de faire plus de roulement, comme cela a été évoqué lors de leur première réunion avec M. Joly.

Questions à destination de la municipalité :

- Structure maternelle (entrée de la classe de PS/MS) : Il arrive que des enfants ouvrent le verrou de la porte donnant sur la route. Le portillon ne ferme pas. Serait-il envisageable de trouver un moyen pour sécuriser comme un verrou en hauteur par exemple ?

• M. Joly explique que cette problématique a déjà été évoquée par le passé. Il n'est à priori pas possible de changer de système pour la porte qui donne sur le couloir (sécurité incendie). Il est peut-être, par contre, envisageable de sécuriser l'accès à la rue.

• Il donne la parole à M. le Maire et Mme Dormoy à ce sujet. L'actuel système est aux normes. La gendarmerie a ajouté que ce temps et cet endroit sont sous la surveillance des enseignants. M. Michaud prend la parole, avec la casquette de pompier, en ajoutant que les sorties prévues pour évacuer le plus vite possible doivent rester particulièrement accessibles.

- Structure maternelle (entrée de la classe de PS/MS) : Le toboggan de la cour de récréation est inutilisable depuis le mois de juin et les enfants n'ont plus de structure de jeux. Pourrait-on, s'il vous plaît, savoir quand il sera réparé ?

• Cette question a été traitée plus tôt lors de ce conseil d'école. La structure sera opérationnelle dès le jeudi 7 novembre.

- Structure élémentaire : Est-il prévu une solution durable pour que les classes ne soient plus inondées ?

• Des éléments de réponse ont été donnés lors d'un point précédent de ce conseil d'école.

-Questions diverses (suite et fin) :

- Structure élémentaire : L'espace prévue pour la future cour de récréation semble très petit. Une solution peut-elle être étudiée ? (Utilisation des 2 parkings par exemple ?)

- Le sujet est déjà en réflexion. M. Métais demande à voir avec l'utilisation effective et la prise en main de cet espace.

- Structure élémentaire : Une des portes de la classe de CMI est condamnée. Cela pose des questions en termes de sécurité, notamment incendie. Comment comptez-vous remédier à ce problème ?

- La municipalité s'engage à régler ce souci.

- Structure élémentaire : Le portail (de la cour) reste ouvert. Serait-il possible qu'il soit fermé au moins le temps des récréations ?

- Le problème est réglé depuis la reprise. Un verrou à bouton moleté a été installé.

- Accueil périscolaire / restaurant scolaire : Selon certains parents, il est parfois difficile d'effectuer le règlement cantine et / ou périscolaire via le portail. Pourrait-il être envisagé un paiement par prélèvement pour ceux qui le souhaitent ?

- M. Michaud annonce que le prélèvement n'est pas possible. Les paiements par virement, par carte sont toujours possibles. En lien avec le préambule de M. Michaud, Mme Dormoy présente le nouveau système : l'utilisation du portail famille « InnoEnfance ». Ce nouveau logiciel a été paramétré pour les professionnels et pour les familles. Après une mise en route progressive, désormais, tout est paramétré. Les parents auront accès à une tablette à l'entrée du périscolaire pour valider l'arrivée ou la sortie de leur enfant et générer directement la facturation. Il n'y aura donc plus d'inscription à la dernière minute. La mise en place de ce nouveau système a été actée dès la semaine prochaine. Il peut y avoir des cas très exceptionnels mais un curseur doit être fixé, d'après Mme Dormoy, pour éviter les abus.

- Mme Naud, représentante de parents, ajoute que ce nouveau système est une réelle contrainte pour les parents ayant un emploi avec des horaires très atypiques.
- M. Joly précise qu'une communication doit être prévue pour les familles pour qu'elles soient conscientes des contraintes à venir.
- Mme Fontenit, représentante de parents, ajoute que l'accès au portail Famille ne peut se faire via un accès internet sans un ordinateur portable, ce qui représente une réelle difficulté pour certaines familles.
- Mme Dormoy précise que les familles peuvent avoir un accès à des ordinateurs à la mairie.
- Mme Thiry demande un délai supplémentaire pour inscrire ou désinscrire un enfant.
- Mme Dormoy ajoute que, soit le directeur M. Michaud, soit la directrice adjointe, Mme Auguin, seront présents à l'accueil périscolaire le matin et le soir pour échanger.

Un nouveau dossier sera prochainement transmis aux familles, en lien avec la mise en place de ce nouveau logiciel.

- M. Joly souligne la nécessité de préciser le mot « inscription » dans la communication de la commune, afin de clarifier le système, que peu avaient compris dans la salle.
- La municipalité encourage les familles à prendre un rendez-vous avec M. Michaud ou Mme Auguin pour plus d'explicitations.
- M. Joly encourage les RPE, conscient que la question ne pourra être traitée dans son ensemble ce soir, à recenser les contraintes et besoins particuliers des familles, au sens large, afin de les présenter à la municipalité. La délibération du Conseil municipal pourrait être amendée, dans la mesure du possible, d'après les élus.

Points posant problème à l'issue du conseil d'école

-Diminution progressive du nombre d'élèves inscrits à l'école.

-Manque d'espaces dans les locaux temporaires de l'école élémentaire pour permettre une prise en compte optimum des besoins éducatifs des élèves et matériels des enseignants.

-Difficultés d'organisation des temps de conseil d'école en tenant compte des contraintes de toutes et tous.

-Organisation des services périscolaires et modalités de réservation, d'annulation et de paiement des temps de présence.

-Modalités d'accueil (inscription, tarification périscolaire) pour les élèves des familles non domiciliées à Chaillé-les-Marais.

Signatures :

